



**DELIBERATION N° 25/149 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT L'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DE BUCUGNÀ**

CHÌ APPROVA L'ASSESTU DI A TRAVERSA DI BUCUGNÀ

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 19 septembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Jean-Charles GIABICONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul-Félix BENEDETTI à Mme Serena BATTESTINI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à M. Romain COLONNA
M. Pierre GHIONGA à Mme Charlotte TERRIGHI
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Paula MOSCA
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Elisa TRAMONI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Véronique ARRIGHI
M. Joseph SAVELLI à Mme Françoise CAMPANA
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Georges MELA
Mme Julia TIBERI à M. Jean-Christophe ANGELINI
M. Hervé VALDRIGHI à M. Jean-Charles GIABICONI

ETAIENT ABSENTES : Mmes

Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 adoptant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la délibération n° 25/120 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 portant approbation du Plan Pluriannuel des Investissements des infrastructures de transports 2026-2030,
- VU** la délibération n° 25/125 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 adoptant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,
- APRES** avis n° 2025-32 de la Chambre des Territoires, en date du 19 septembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (61) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise

CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'exRT 20 dans la traversée de Bucugnà section 1 et 3 hors hypercentre, pour un montant prévisionnel de 311 629 € HT, soit 342 791,90 € TTC.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la répartition financière suivante en ce qui concerne l'opération :

Collectivité de Corse :	268 721,23 € HT
Commune de Bucugnà :	42 793,53 € HT

ARTICLE 3 :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique ;

BP 2025 - I

PROGRAMME 1132

MONTANT DISPONIBLE	32 330 000 €
---------------------------	---------------------

MONTANT A AFFECTER	350 000 €
<i>Opération n° 1132-80 - Traverse de Bucugnà (Affectation 1132S80)</i>	

MONTANT RESTANT DISPONIBLE	31 980 000 €
-----------------------------------	---------------------

ARTICLE 4 :

APPROUVE la convention de financement avec la commune de Bucugnà.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention, telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 3 octobre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Maupertuis', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 02 ET 3 OCTOBRE 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ASSESTU DI A TRAVERSA DI BUCUGNÀ
AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DE BUCUGNÀ**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
Commission des Finances et de la Fiscalité

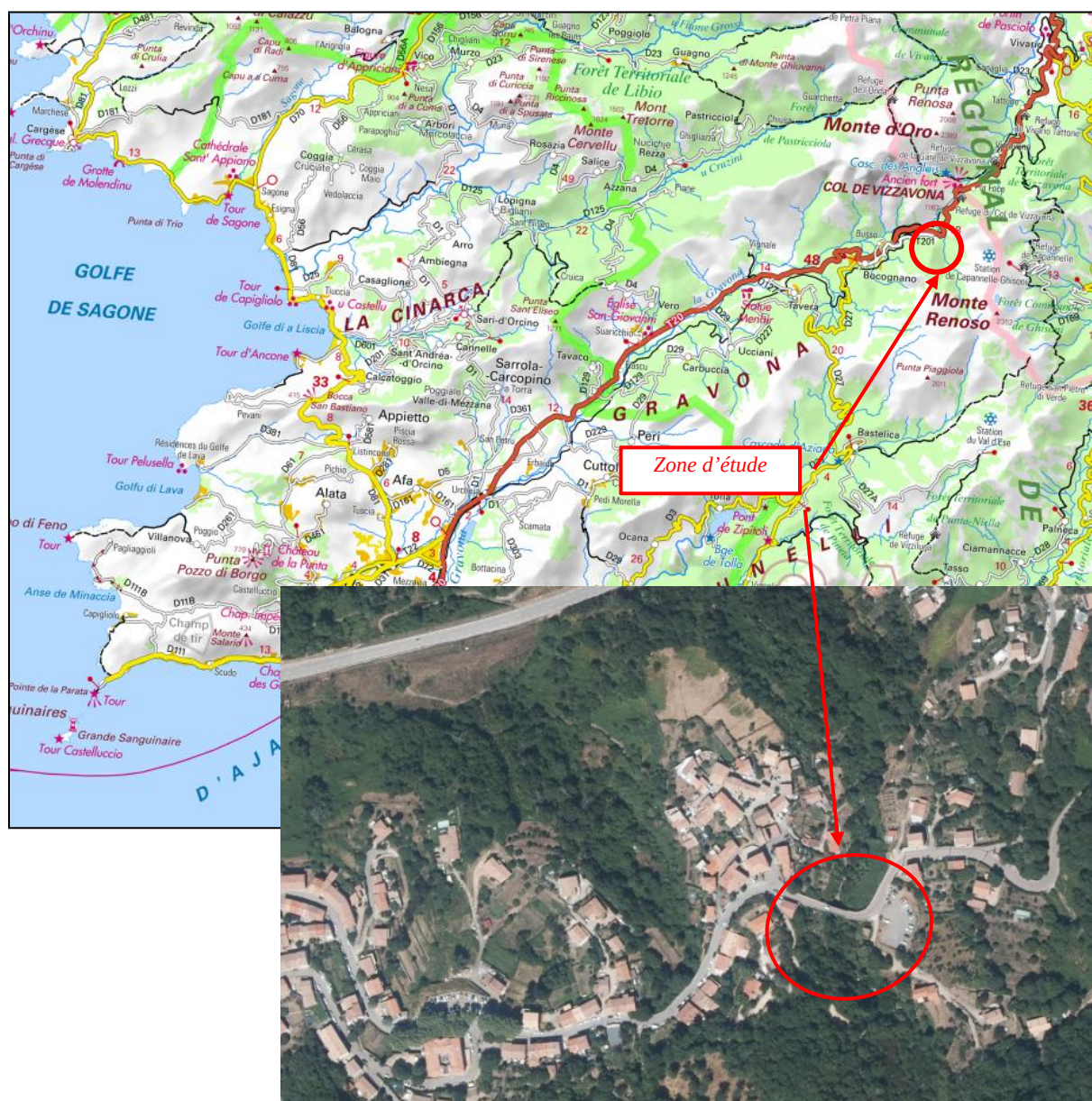
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le projet d'aménagement de l'ex-RT 20 traversant le village de Bucugnà.

L'aménagement concerne l'entrée Nord (vers Corti), du ruisseau jusqu'à l'office du tourisme, à l'entrée du village, sur un linéaire d'environ 200 m, ainsi que la réfection uniquement de la chaussée côté Sud (vers Aiaçciu).

Cet aménagement vise à créer une continuité avec la place de la mairie en favorisant le cheminement piéton et en organisant le stationnement le long de la voie, ainsi que la reprise de la chaussée sur la section 1.

Le plan de situation de la zone d'étude est présenté ci-après.



Plan de situation
(Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)

I - ETAT DES LIEUX

Section 1 entrée Sud Bucugnà côté Aiacciu

Cette section d'environ 300 m présente une chaussée dégradée et fissurée.

Section 3 entrée Nord Bucugnà côté Corti

La zone d'étude, d'une longueur d'environ 240 m, constitue l'entrée Nord (depuis Corti) du village de Bucugnà. La perception de l'agglomération est bonne avec un habitat de type ancien de part et d'autre de la route.

La chaussée actuelle conserve une largeur constante d'environ 6,00 m. Le trottoir en pierres est continu et se situe de part et d'autre de la chaussée avec des largeurs variables (de 0,50 m à 4 m). On note l'absence de place de stationnement le long de la voie engendrant un stationnement anarchique sur les trottoirs et sur la voie.



Stationnement anarchique devant l'office de tourisme

L'assainissement pluvial est présent dans la zone d'étude (présence de regard avaloir de part et d'autre de la voie) avec deux exutoires identifiés :

- Talweg partiellement couvert (affluent du ruisseau de Broncu) d'une buse Ø1 000 mm à l'aval de l'ex-RT ;
- Ruisseau de Broncu situé sous le pont à l'entrée Nord du village (en dehors de la zone d'étude).

L'éclairage public est présent et a été remis à niveau.

On note également la présence de mobilier urbain le long du cheminement piéton : bancs et jardinières.

II - DESCRIPTION DE L'AMÉNAGEMENT

Section 1 Côté Aiacciu

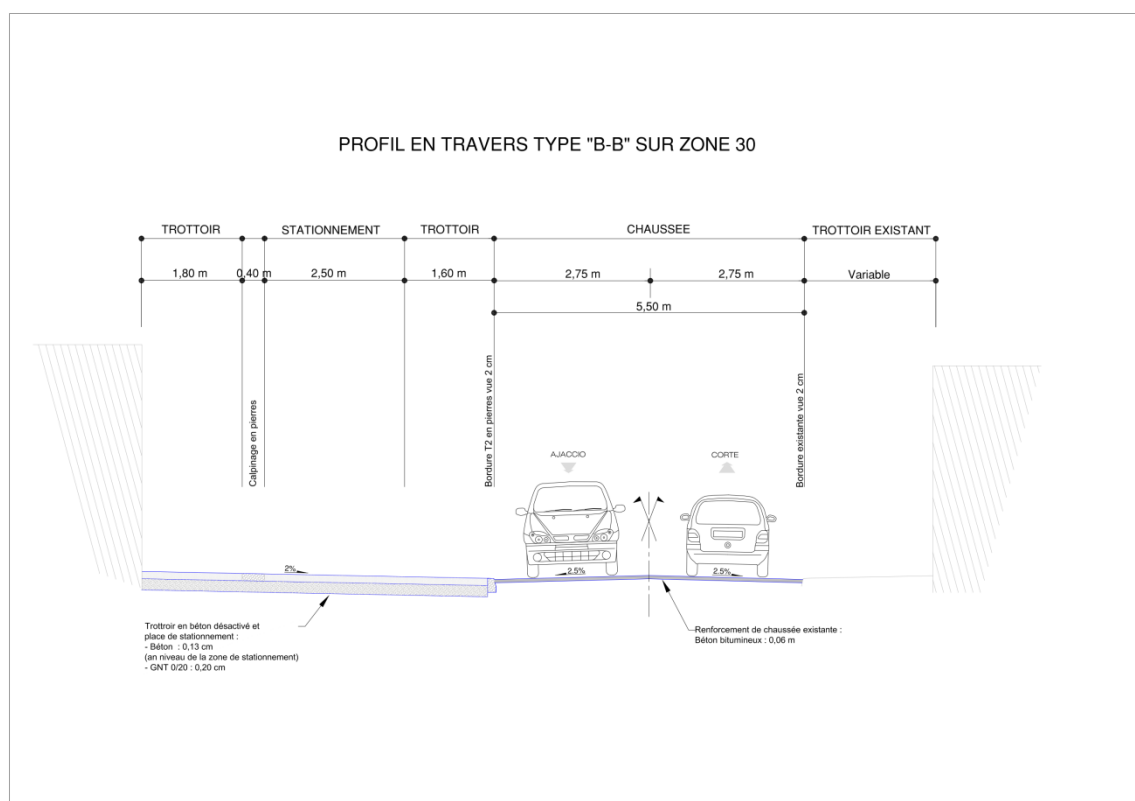
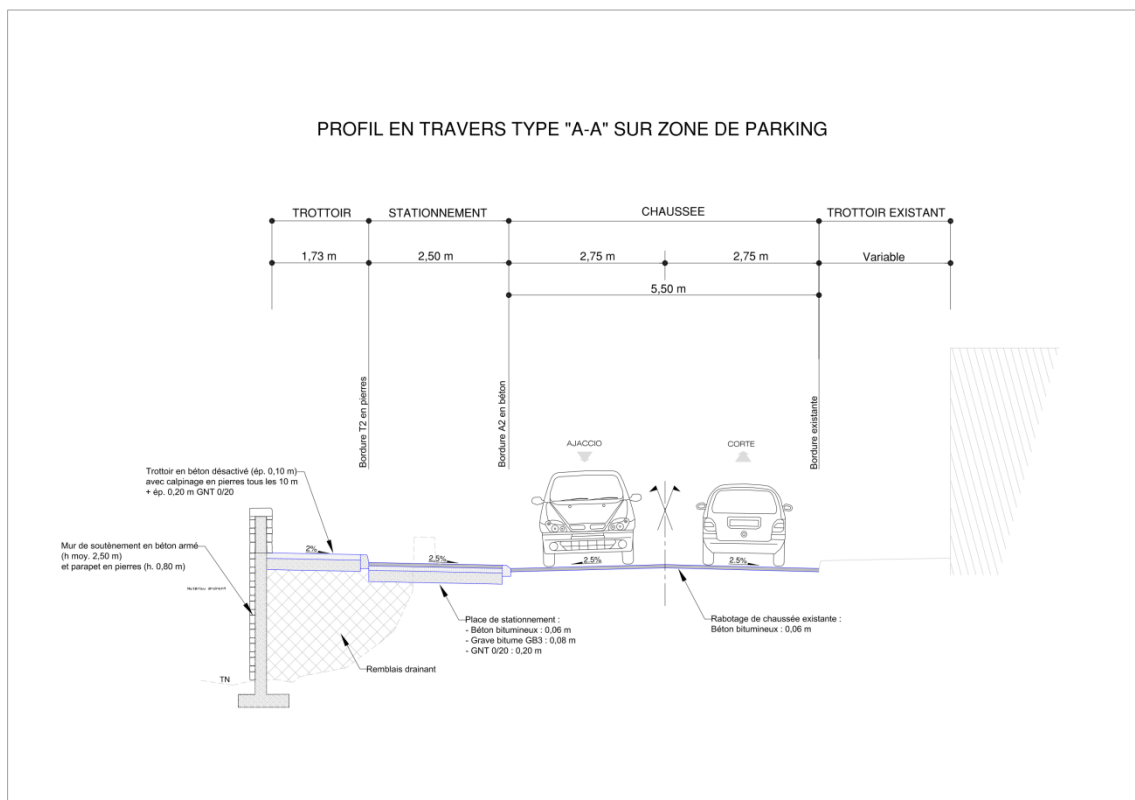
Côté Aiacciu, cette section d'environ 300 m sera traitée uniquement en enrobé avec un rabotage de l'enrobé existant et la mise en œuvre d'un nouveau tapis d'enrobé d'épaisseur 6 cm environ. Des purges seront réalisées si nécessaire. (*Rabotage de chaussée existante* : 6 cm de béton bitumineux semis-grenus (BBSG) en couche de roulement.)

Section 1 Côté Corti

L'aménagement de cette section côté Corti consiste à reprofiler la largeur de la plateforme sur environ 200 ml afin de créer un cheminement piéton continu de largeur variable le long de l'itinéraire dans les limites cadastrales communales.

Descriptif des travaux

- Espace voirie : Chaussée en enrobé en section courante passant de 6 m à 5,50 m de large. Création d'une zone 30 en enrobé grenailé au niveau de l'office de tourisme sur environ 55 ml, séparé de la chaussée par une bordure en pierres T2 avec de 2 cm de vue avec espace piéton et espace de stationnement.
- Mise à niveau du réseau pluvial existant.
- Couverture du puisard existant par une dalle béton au niveau du trottoir existant.
- Trottoir côté aval d'une largeur variable : revêtement en béton désactivé avec un calepinage en pierres (tous les 10 m) de largeur identique à l'existant. Cet espace est séparé de la chaussée par une bordure en pierres T2 avec 14 cm de vue (chaussée courante) et de 2 cm de vue (zone 30).
- La création d'une zone de parking de 3 stationnements, accolée à l'espace de la fontaine : élargissement côté aval de la chaussée avec mise en œuvre d'un mur de soutènement d'une hauteur d'environ 2,5 m, impliquant la couverture du talweg aval par une buse Ø1 000mm. Cet aménagement nécessite la construction d'un mur de soutènement.



III - COÛT PRÉVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT

Le montant total des travaux est estimé à 311 629 € HT, soit 342 791,90 € TTC réparti comme suit :

Travaux préparatoires	68 278 €
Terrassements	4 950 €
Assainissement pluvial	22 430 €
Mur et muret parapet	31 040 €
Voirie et travaux divers	182 641 €
Éclairage public	1 100 €
Signalisation horizontale et verticale	1 190 €
 Montant Total HT	 311 629 €
T.V.A. (10 %)	31 162,90 €
Montant Total TTC	342 791,90 €

Conformément à la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, la participation communale sur les travaux éligibles (notamment les parkings) s'élève à 42 793,53 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Collectivité de Corse	268 721,23 € HT
Commune de Bucugnà	42 793,53 € HT

Cet aménagement est inscrit au Plan Pluriannuel des Investissements 2026-2030.

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'ex-RT 20 dans la traversée de Bucugnà section 1 et 3 hors hypercentre, pour un montant prévisionnel de **311 629 € HT**, soit **342 791,90 € TTC**.
- **D'APPROUVER** la répartition financière suivante en ce qui concerne l'opération, conformément à la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération :

Collectivité de Corse	268 721,23 € HT
Commune de Bucugnà	42 793,53 € HT

- **D'AFPECTER** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sur le programme 1132, sur une nouvelle opération 1132S80 - Traverse de Bucugnà.
- **D'APPROUVER** la convention de financement avec la commune de Bucugnà et **d'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE TERRITORIALE 20
DANS LA TRAVERSE DE BUCUGNA SECTION 1 ET 3 HORS HYPERCENTRE**

ENTRE :

La Collectivité de Corse, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

ET :

La Commune de Bucugnà, représentée par M. Achille MARTINETTI, Maire de la commune,

VU la délibération n° 25/ AC de l'Assemblée de Corse du octobre 2025 approuvant le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de la Route territoriale 201 section 1 et 3 hors hypercentre dans la traversée de Bucugnà, ainsi que son financement,

VU la délibération de la Commune de Bucugnà, en date du ,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation de la Collectivité de Corse et de la commune de Bucugnà au financement de l'opération « **Aménagement de la RT 201 dans la traverse de Bucugnà section 1 et 3 hors hypercentre** » en application de la délibération n°19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération.

ARTICLE 2 : L'opération sous maîtrise d'ouvrage de la CdC est estimée à un montant total de **311 629 € HT**. Le plan de financement est le suivant :

- | | |
|---------------------------|------------------------|
| ▪ Collectivité de Corse : | 268 721,23 € HT |
| ▪ Commune de Bucugnà : | 42 793,53 € HT |

La participation financière de la commune porte uniquement sur les prestations suivantes : bordures, trottoirs, réseaux, plateaux surélevés, gardes corps. Sont exclus de la participation communale les prestations relatives à la chaussée (structure chaussée, terrassements).

ARTICLE 3 : La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Collectivité de Corse en ce qui concerne les prestations suivantes : **terrassement, chaussée, assainissement des eaux pluviales, réseaux divers, trottoirs.**

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Commune en ce qui concerne les prestations suivantes : **aménagement paysagers, plantations.**

La maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à l'éclairage public n'est pas assurée par la Collectivité de Corse.

ARTICLE 4 : En agglomération, les prestations d'entretien et de nettoyage du mobilier urbain, de signalisation horizontale et verticale, de curage des ouvrages hydrauliques, des trottoirs sont assurées par la commune.

Les prestations d'entretien de la structure de chaussée sont assurées par la Collectivité de Corse.

ARTICLE 5 : Les participations de la commune de Bucugnà se feront sous de participation financière au profit de la Collectivité de Corse en ce qui concerne les travaux sous maîtrise de la CdC. Sont exclus de la participation financière les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la commune (art. 3)

ARTICLE 6 : La commune de Bucugnà s'engage à inscrire en temps utile à son budget les sommes nécessaires au règlement des dépenses qui lui incombent.

Dans l'hypothèse où l'opération devrait être réévaluée, un avenant à la présente convention fixerait les modalités de prise en charge des dépenses supplémentaires correspondantes.

ARTICLE 7 : L'échéance des paiements de la part communale est fixée conformément à la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, de la manière suivante :

- 50 % avant le lancement des travaux
- Le solde, réajusté suivant les travaux réellement exécutés, à la fin du chantier

Fait à Ajaccio, le
(en trois exemplaires)

**Le Maire de la
Commune de Bucugnà,**

**Le Président du Conseil
exécutif
de Corse,**

Achille MARTINETTI

Gilles SIMEONI

COMMUNE DE BOCOGNANO									
SECTION 3 - AMENAGEMENT DU RUISSEAU JUSQU'À L'OFFICE DE TOURISME - RT201									
ESTIMATION SOMMAIRE									
N°	LIBELLE ET DESIGNATION	U	Quantités	PU	Total	Part CdC		Part Commune	
100	TRAVAUX PREPARATOIRES								
101	Installation et rempliment de chantier	Ft	1	13 500,00 €	13 500,00 €	Prestations à 95%		Prestations à 5%	
102	Signalisation de chantier	Ft	1	7 800,00 €	7 800,00 €				
103	Déplacement du matériel de mise en œuvre des enrobés	U	2	2 000,00 €	4 000,00 €				
104	Dépose de panneaux de signalisation	U	3	100,00 €	300,00 €				
105	Dépose de panneaux publicitaires	U	3	150,00 €	450,00 €				
106	Dépose et repose du mobilier urbain (jardinière, bancs en pierre,...)	Ft	1	700,00 €	700,00 €				
107	Dépose provisoire de containers d'ordures ménagères	Ft	1	1 000,00 €	1 000,00 €				
108	Dépose de regard à grille et/ou avaloir	U	3	350,00 €	1 050,00 €				
109	Démolition de trottoir en pierres	M²	275	25,00 €	6 875,00 €				
110	Dépose de bordure béton	MI	237	9,00 €	2 133,00 €				
111	Démolition de maçonnerie et béton	M³	31	60,00 €	1 860,00 €				
112	Dépose de clôture grillagée	MI	12	80,00 €	960,00 €				
113	Dépose et repose de barrière	MI	17	350,00 €	5 950,00 €				
114	Démolition de buse	MI	13	150,00 €	1 950,00 €				
115	Déplacement du réseau d'arrosage	MI	22	150,00 €	3 300,00 €				
116	Terrassements manuels, recherche de réseaux existants	Ft	1	450,00 €	450,00 €				
117	Purges, y compris matériaux de substitution	M³	220	60,00 €	13 200,00 €				
118	Etudes d'exécution avec implantation des ouvrages et phasage	Ft	1	800,00 €	800,00 €				
119	Plan d'Assurance Qualité	Ft	1	500,00 €	500,00 €				
120	Dossier de récolement	Ft	1	1 500,00 €	1 500,00 €				
TRAVAUX PREPARATOIRES			Sous total 100		68 278,00 €	64 864,10 €		3 413,90 €	
200	TERRASSEMENTS								
201	Déblais en terrain de toute nature	M³	55	25,00 €	1 375,00 €	Prestations à 95%		Prestations à 5%	
202	Mise en dépôt des déblais	M³	55	15,00 €	825,00 €				
203	Remblais d'emprunt	M³	110	25,00 €	2 750,00 €				
TERRASSEMENTS			Sous total 200		4 950,00 €	4 702,50 €		247,50 €	
300	ASSAINISSEMENT PLUVIAL								
301	Dépose de tampon et/ou de grille de regard existant	U	3	150,00 €	450,00 €	95%	427,50 €	5%	22,50 €
302	Canalisation en béton	MI	6						
302.1	- Buse Ø300 mm			105,00 €	630,00 €	95%	598,50 €	5%	31,50 €
302.2	- Buse Ø1000 mm	MI	13	500,00 €	6 500,00 €	95%	6 175,00 €	5%	325,00 €
303	Couverture du puisard existant	M²	12						
303.1	- Démolition de la descente d'eau en pierres existante			65,00 €	780,00 €	95%	741,00 €	5%	39,00 €
303.2	- Démolition du parapet existant			3	60,00 €	180,00 €	95%	171,00 €	5%
303.3	- Dalle béton sur puisard existant	M²	8	75,00 €	600,00 €	95%	570,00 €	5%	30,00 €
303.4	- Regard de chute à l'amont du puisard existant (h:2,40 m)	U	1	2 000,00 €	2 000,00 €	95%	1 900,00 €	5%	100,00 €
304	Têtes amont et aval pour buse Ø1000 mm	U	2	750,00 €	1 500,00 €	95%	1 425,00 €	5%	75,00 €
305	Rehausse de regard existant	U	3	350,00 €	1 050,00 €	95%	997,50 €	5%	52,50 €
306	Tampon de visite sur regard existant	U	3	250,00 €	750,00 €	95%	712,50 €	5%	37,50 €
307	Grille avaloir	U	3	850,00 €	2 550,00 €	95%	2 422,50 €	5%	127,50 €
308	Mise à niveau de regard de visite et de grille avaloir	U	1	280,00 €	280,00 €	95%	266,00 €	5%	14,00 €
309	Mise à niveau de regard avaloir	U	1	280,00 €	280,00 €	95%	266,00 €	5%	14,00 €
310	Mise à niveau du caniveau à grille	MI	11	280,00 €	3 080,00 €	95%	2 926,00 €	5%	154,00 €
311	Raccordement au réseau pluvial existant	U	4	450,00 €	1 800,00 €	95%	1 710,00 €	5%	90,00 €
ASSAINISSEMENT PLUVIAL			Sous total 300		22 430,00 €	21 308,50 €		1 121,50 €	
400	MUR ET MURET PARAPET								
401	Garde-corps sur muret parapet (h. 0,50 m)	MI	39	120,00 €	4 680,00 €	100%	4 680,00 €	0%	0,00 €
402	Muret parapet en pierres à réaliser (h. totale 0,80 m)	MI	39	250,00 €	9 750,00 €	95%	9 262,50 €	5%	487,50 €
403.1	Mur soutènement en béton armé, coté OH part CDC 2000 €/place (3 places créées)	M³	7						
403.1	Béton pour semelle de fondation			430,00 €	3 010,00 €	forfait	0,00 €	reste	3 010,00 €
403.2	Béton armé pour mur de soutènement			800,00 €	13 600,00 €	forfait	6 000,00 €	reste	7 600,00 €
MUR ET MURET PARAPET			Sous total 400		31 040,00 €	19 942,50 €		11 097,50 €	
500	VOIRIE ET TRAVAUX DIVERS								
501	Sciage de chaussée	MI	1029	6,00 €	6 174,00 €	100%	6 174,00 €	0%	0,00 €
502	Décassement de chaussée	M³	26	45,00 €	1 170,00 €	100%	1 170,00 €	0%	0,00 €
503	Rabotage de chaussée existante	M²	2461	12,00 €	29 532,00 €	100%	29 532,00 €	0%	0,00 €
504	Nettoyage et balayage mécanique de chaussée	M²	3550	1,00 €	3 550,00 €	100%	3 550,00 €	0%	0,00 €
505	GNT 0/20 (ép. 0,20 m) sous trottoir et voirie	T	271	38,00 €	10 298,00 €	100%	10 298,00 €	0%	0,00 €
506	Grave Bitume GB3 (ép. 0,08 m) section 1 défflaschage	T	22	120,00 €	2 640,00 €	100%	2 640,00 €	0%	0,00 €
507	Grave Bitume GB3 (ép. 0,08 m) section 3 stationnement	T	11	135,00 €	1 485,00 €	95%	1 336,50 €	5%	74,25 €
508	Grave Bitume GB3 (ép. 0,08 m) section 3 zone 30	T	13	135,00 €	1 755,00 €	95%	1 667,25 €	5%	87,75 €
509	Couche d'imprégnation	M²	55	3,00 €	165,00 €	100%	165,00 €	0%	0,00 €
510	Couche d'accrochage section 1	M²	1936	1,50 €	2 904,00 €	100%	2 904,00 €	0%	0,00 €
511	Couche d'accrochage section 3 stationnement	M²	55	1,50 €	82,50 €	95%	78,38 €	5%	4,13 €
512	Couche d'accrochage section 3 chaussée	M²	2157	1,50 €	3 235,50 €	100%	3 235,50 €	0%	0,00 €
513	Béton bitumineux semi grenu BBSG (ép. 0,06 m) section 1	T	280	100,00 €	28 000,00 €	100%	28 000,00 €	0%	0,00 €
514	Béton bitumineux semi grenu BBSG (ép. 0,06 m) section 3 stationnement	T	8	140,00 €	1 120,00 €	95%	1 064,00 €	5%	56,00 €
515	Béton bitumineux semi grenu BBSG (ép. 0,06 m) section 3 chaussée	T	240	100,00 €	24 000,00 €	100%	24 000,00 €	0%	0,00 €
516	Plus value pour enrobé grenailé (ép. 0,06 cm)	M²	61	15,00 €	915,00 €	0%	0,00 €	100%	915,00 €
517	Béton armé pour trottoir	M²	396	45,00 €	17 820,00 €	95%	16 929,00 €	5%	891,00 €
518	Plus value pour béton armé désactivé coloré	M²	396	10,00 €	3 960,00 €	0%	0,00 €	100%	3 960,00 €
519	Calepinage en pierres pour trottoir (tous les 10 m)	M²	35	180,00 €	6 300,00 €	0%	0,00 €	100%	6 300,00 €
520	Bordure T2 en béton	MI	138	40,00 €	5 520,00 €	100%	5 520,00 €	0%	0,00 €
521	Plus value pour bordure T2 en pierres (2 cm de vue)	MI	138	40,00 €	5 520,00 €	0%	0,00 €	100%	5 520,00 €
522	Bordure T2 en béton	MI	66	40,00 €	2 640,00 €	100%	2 640,00 €	0%	0,00 €

COMMUNE DE BOCOGNANO							
SECTION 3 - AMENAGEMENT DU RUISSEAU JUSQU'À L'OFFICE DE TOURISME - RT201							
ESTIMATION SOMMAIRE							
N°	LIBELLE ET DESIGNATION	U	Quantités	PU	Total	Part CdC	Part Commune
523	Plus value pour bordure T2 en pierres (2 cm de vue)	MI	66	40,00 €	2 640,00 €	0%	0,00 €
524	Bordure A2 en béton	MI	17	40,00 €	680,00 €	100%	680,00 €
525	Plus value bordure A2 en pierres	MI	17	40,00 €	680,00 €	0%	0,00 €
526	Entourage d'arbres en pierres	MI	11	80,00 €	880,00 €	0%	0,00 €
527	Reprofilage d'accès	M²	39	75,00 €	2 925,00 €	100%	2 925,00 €
528	Local tri sélectif	U	1	1 650,00 €	1 650,00 €	0%	0,00 €
529	Mise à niveau de chambre Télécom	U	7	550,00 €	3 850,00 €	100%	3 850,00 €
530	Mise à niveau de bouche à clé	U	5	350,00 €	1 750,00 €	100%	1 750,00 €
531	Mise à niveau de regard	U	7	550,00 €	3 850,00 €	100%	3 850,00 €
532	Mise à niveau de coffret AEP	U	7	250,00 €	1 750,00 €	100%	1 750,00 €
533	Potelet anti-stationnement	U	10	70,00 €	700,00 €	0%	0,00 €
534	Banc	U	2	900,00 €	1 800,00 €	0%	0,00 €
535	Jardinère	U	2	350,00 €	700,00 €	0%	0,00 €
VOIRIE ET TRAVAUX DIVERS			Sous total 500		182 641,00 €	155 708,63 €	26 858,13 €
600	ECLAIRAGE PUBLIC						
601	Déplacement de candélabre existant	Ft	1	500,00 €	500,00 €	95%	475,00 €
602	Fourreau Ø63 mm	MI	35	10,00 €	350,00 €	95%	332,50 €
603	Raccordement au réseau existant	Ft	1	250,00 €	250,00 €	95%	237,50 €
ECLAIRAGE PUBLIC			Sous total 600		1 100,00 €	1 045,00 €	55,00 €
700	SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE						
601	Marquage peinture pour "plateau zone 30"	M²	33	10,00 €	330,00 €	100%	330,00 €
602	Panneau d'entrée d'une zone 30 (B30)	U	2	215,00 €	430,00 €	100%	430,00 €
603	Panneau fin d'une zone 30 (B51)	U	2	215,00 €	430,00 €	100%	430,00 €
SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE			Sous total 700		1 190,00 €	1 190,00 €	0,00 €
TOTAL		TOTAL HT		311 629,00 €		268 761,23 €	
		TVA 10%		31 162,90 €		26 876,12 €	
		TOTAL TTC		342 791,90 €		295 637,35 €	

TABLEAU D'ECHANCIER DE CREDIT DE PAIEMENT									PROGRAMMATION DE L'OPERATION								
Programme	Libellé / objet de l'opération	Code affectation en cas de revalorisation	Montant affecté	Echéancier de CP 2026	Echéancier de CP 2027	Echéancier de CP 2028	Echéancier de CP 2029	Echéancier de CP 2030 et plus	L'opération s'inscrit t--elle dans cadre du plan Salvezza & Rilanciu (O/N)	L'opération fait-elle l'objet d'un cofinancement (O/N)	PEI (%) cofinancement	FEDER/FSE (%) cofinancement	PTIC (%) cofinancement	CPER (%) cofinancement	PRIC (%) cofinancement	DCT (%) cofinancement	Autre (à préciser)
1132	Traverse de Bucugnà	1132S80	350 000,0	200 000,00	150 000,00				N	O							Commune - 5 % dépenses éligibles



DIRECTION DES INVESTISSEMENTS ROUTIERS PUMONTE

COMMUNE DE BOCCOGNANO
RT201
AMENAGEMENT DU TALWEG AU PARKING NORD
SECTION 3

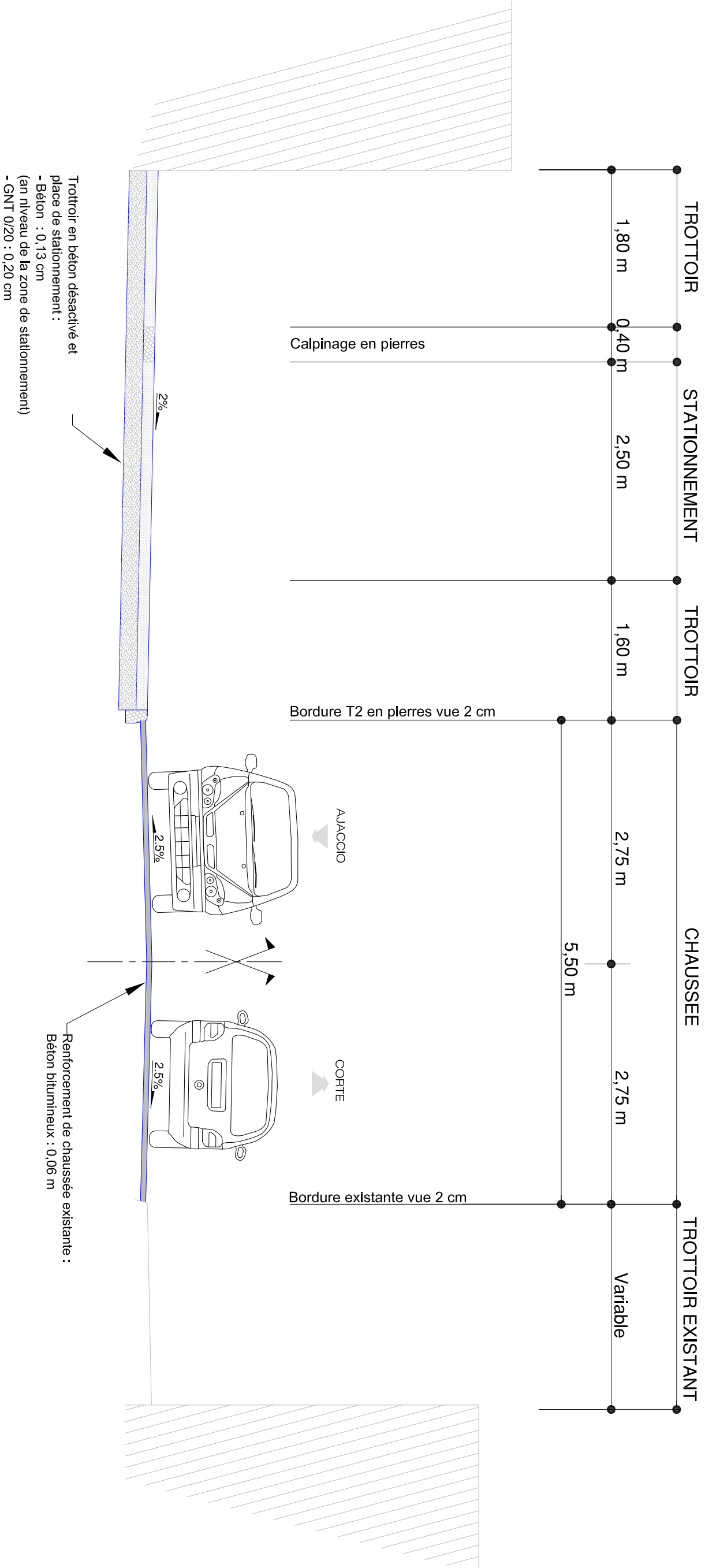
AVANT-PROJET

3. PROFILS EN TRAVERS TYPES ET COUPE TYPE

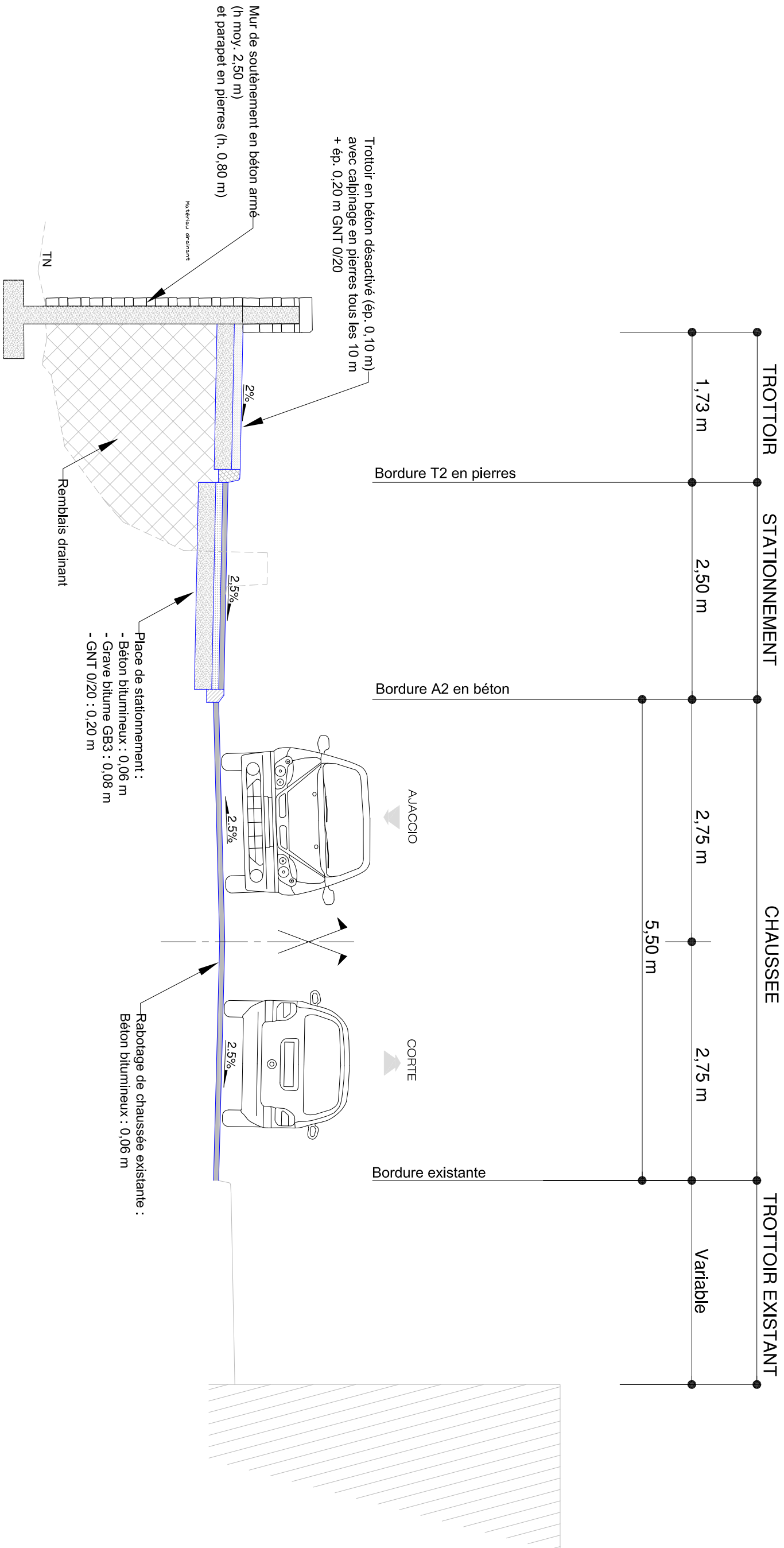
INDICE	DATE	VERSION	MODIFICATIONS
1	11/12/2023	01	Version initiale
2	11/12/2023	02	Version finale
3	11/12/2023	03	Version finale
4	11/12/2023	04	Version finale
5	11/12/2023	05	Version finale
6	11/12/2023	06	Version finale
7	11/12/2023	07	Version finale
8	11/12/2023	08	Version finale
9	11/12/2023	09	Version finale
10	11/12/2023	10	Version finale



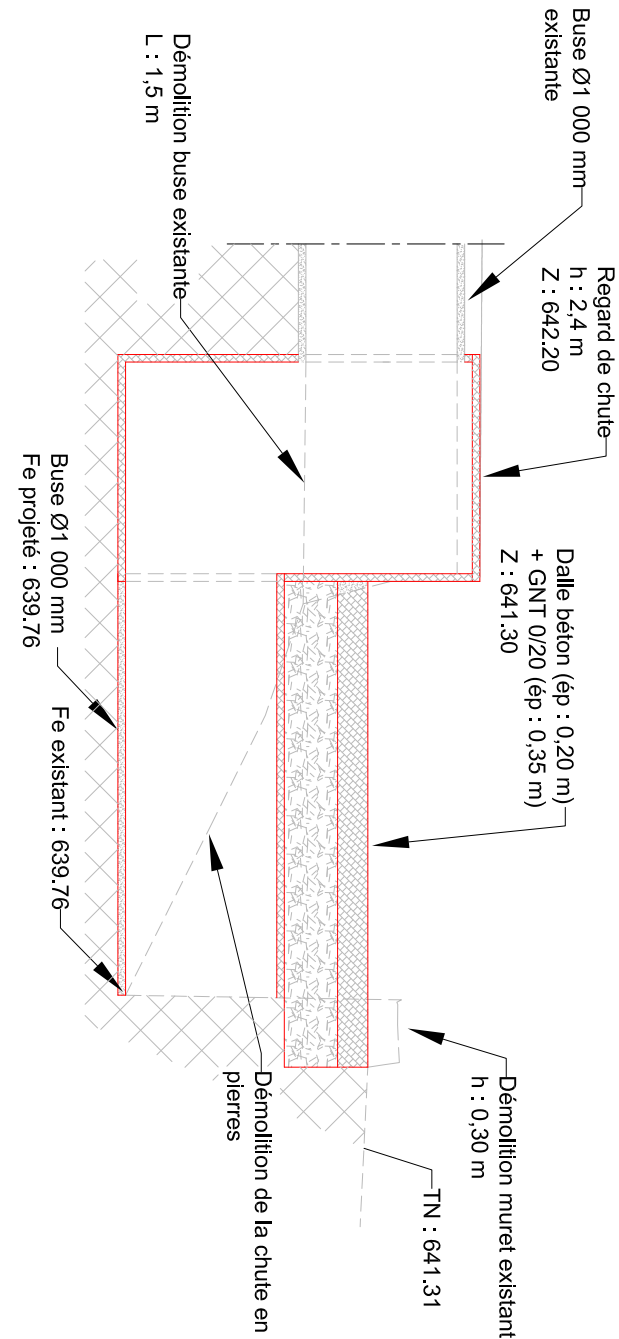
Echelle : 1/500ème



PROFIL EN TRAVERS TYPE "B-B" SUR ZONE 30



PROFIL EN TRAVERS TYPE "A-A" SUR ZONE DE PARKING



COUPE LONGITUDINALE "C-C" SUR PUISARD A COUVRIR



DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DIRECTION DES ROUTES
COMMUNE DE BOCOGNANO
RT201
AMENAGEMENT DU TALWEG AU PARKING NORD
SECTION 3

AVANT-PROJET

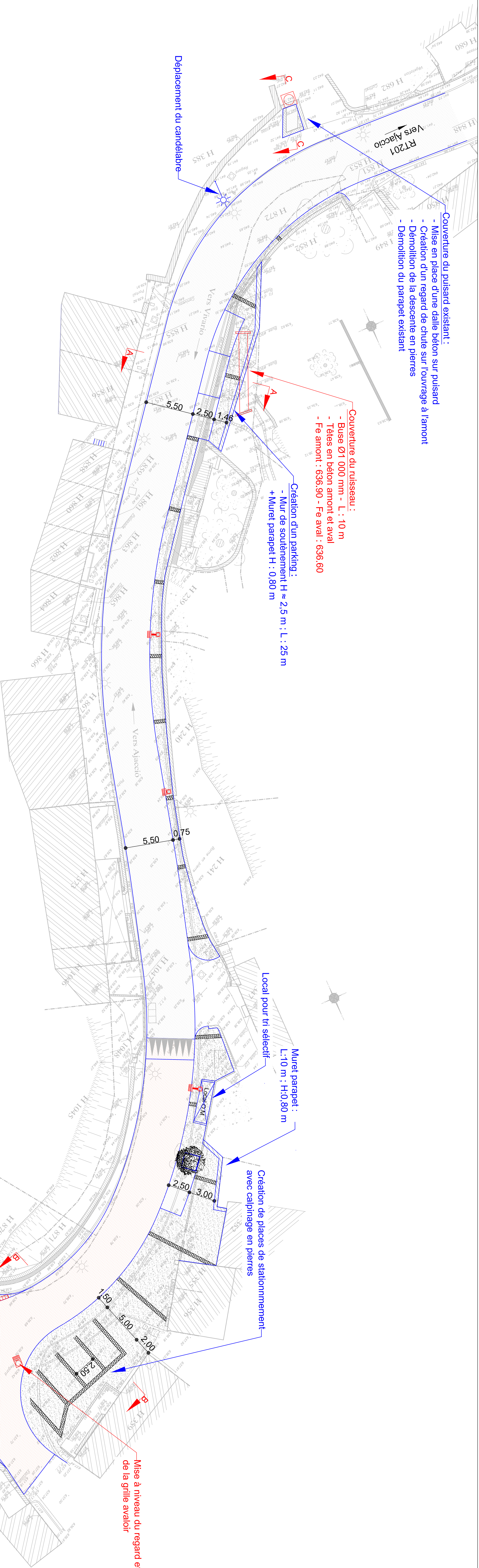
2. VUE EN PLAN

INDEX	DATE	VERSION	MODIFICATIONS

25 NOVEMBRE 2024



Echelle : 1/2000 ème



LEGENDE

Zone 30 : voirie en entrée grenaillé

Voie en entrée grenaillé

Trottoir en béton désactivé

Calibrage en pierres tous les 10 m

Entourage en pierres d'arêtes

Mise à niveau du réseau pluvial existant

Regard de voirie sur l'existant

Grille avaloir sur l'existant

Buse Ø300 mm en raccordement